

Pour toute correspondance :

ASSURANCES IARD
BP 13013 - ALIXAN
26958 VALENCE CEDEX 9

Votre situation ou vos besoins ont évolué ?

POUR MODIFICATIONS OU QUESTIONS
du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00
le samedi de 09h00 à 17h30
(en référence à la France Métropolitaine)
0 969 325 326

M. AJJEL MAHDI
226 RUE DES RENOUILLERS
92700 COLOMBES

Pour déclarer un sinistre :

0 800 300 380 Service & appel gratuits

Cher Client,

VALENCE, le 25/10/2022

Votre contrat qui assure **l'appartement situé à COLOMBES dont vous êtes locataire** sera renouvelé le **1er décembre 2022**.

Nous vous invitons à vérifier que les informations essentielles que vous nous avez déclarées sont toujours exactes et que vos garanties restent adaptées.

Nous vous remercions de votre confiance que nous nous efforçons de toujours mériter. Vous pouvez compter sur notre engagement au quotidien pour vous protéger aux meilleures conditions.



Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica

Votre cotisation

Identifiant Créancier SEPA FR38ZZZ101176 / Référence Unique de Mandat 000000000000000000003617240904PCK.

Cotisation annuelle HT (dont catastrophes naturelles)	187,36 € (14,03 €)
Taxes annuelles	+ 29,23 €
Cotisation annuelle TTC	= 216,59 €

Vous avez choisi le paiement MENSUEL par PRELEVEMENT le 01 de chaque mois sur le compte n° 0000052330C. Le premier prélèvement est de 18,04 €, les suivants de 18,05 €.

Les Plus de votre contrat

Votre formule peut vous permettre de bénéficier notamment d'un soutien financier et d'un accompagnement grâce au Spécial Coup Dur (avec par exemple la prise en charge de vos loyers ou votre relogement en cas de sinistre garanti).

Votre formule LOCATAIRE

Garanties		Plafonds des biens mobiliers	Franchises
Responsabilité civile	OUI	*	150 €
Incendie, foudre, explosion	OUI	51 918 €	150 €
Dégât des eaux, gel, refoulement d'égout	OUI	51 918 €	150 €
Tempête, grêle, neige	OUI	51 918 €	250 €
Catastrophes naturelles	OUI	51 918 €	Légale
Evénements climatiques, inondation	OUI	51 918 €	380 €
Attentats matériels	OUI	51 918 €	150 €
Assistance	OUI	*	---
Protection corporelle de l'assuré	OUI	*	---
Bris de glace, véranda, capteurs solaires	OUI	*	75 €
Options souscrites		Plafonds	Franchises
Vol du mobilier	NON		
Equipement Plus	NON		

* Pour plus de détails et pour les plafonds des biens non mobiliers, référez-vous aux conditions générales et particulières de votre contrat.

Les plafonds des garanties varient en fonction de l'indice FFB.

Indemnisation :

- Indemnisation vétusté déduite.

Si vous souhaitez être garanti en cas de vol, vous devez souscrire la garantie Vol ou la formule Intégrale.

Pour mieux s'adapter à vos besoins, d'autres options sont disponibles, telles que Panne ou Rachat de franchise. Parlez-en à votre conseiller !

Les biens et personnes assurés par votre contrat

Caractéristiques du bien : appartement, AUTRE ETAGE, résidence PRINCIPALE, 3 pièces principales, absence de dépendances privées.

Ce bien est situé à 226 RUE DES RENOUILLERS, 92700 COLOMBES.

Assuré : AJJEL MAHDI, locataire.

IMPORTANT : tout changement (modification de la configuration de l'habitation, nouvelle adresse, etc.) doit être signalé au numéro indiqué en première page.

L'absence de mise à jour de votre contrat vous expose, en cas de déclarations inexactes, à une réduction proportionnelle de l'indemnité en cas de sinistre voire à une nullité de votre contrat.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter !

La vie de votre contrat

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction.

Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi ou la mise à disposition sous votre Banque en ligne du présent avis d'échéance. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.

Un an après sa souscription, vous pouvez également faire résilier ce contrat à tout moment par un nouvel assureur.